



Communiqué de presse

L'ADEN France adresse au gouvernement une Lettre Ouverte pour un « New Deal Numérique à la Française »

Paris, le 4 juin 2009 - Suite à la présentation du volet numérique du plan de relance par Madame Nathalie Kosciusko-Morizet il y a quelques semaines, l'Association pour le Développement de l'Economie Numérique en France (ADEN) a remis à la Secrétaire d'Etat une lettre ouverte pour un « New Deal Numérique à la Française » lors du deuxième Diner du Cercle de l'Economie Numérique qui s'est tenu le 3 juin à Paris.

7 idées force sont développées dans cette lettre ouverte :

- ❶ L'actuel processus de transformation technologique connaîtra encore dans les dix prochaines années une croissance exponentielle qui impactera progressivement tous les champs de notre économie et qui modifiera de manière décisive la répartition de la richesse et du pouvoir, sur une planète qui passera définitivement sous l'emprise des pays capables de maîtriser les nouvelles technologies.
- ❷ C'est pourquoi les dix prochaines années seront cruciales pour notre pays et nos générations futures. Soit nous décidons, dès aujourd'hui, de livrer la bataille de l'avenir et de faire entrer la France dans le concert des nations gagnantes par la mise en œuvre d'un véritable « **New Deal Numérique à la Française** » fondé sur une politique gouvernementale volontariste et interventionniste, soit nous choisissons de faire partie des nations dominées par les nouvelles puissances technologiques du 21^{ème} siècle qui nous imposeront alors à terme leurs entreprises et leurs produits en captant l'essentiel de la valeur ajoutée et de la richesse créées.
- ❸ Ce « **New Deal Numérique à la Française** » marquerait le nécessaire retour de l'Etat Stratège dans notre pays, c'est-à-dire un Etat capable de moderniser, d'anticiper, de réguler, d'impulser et de prendre en charge les politiques structurelles qui conditionnent notre avenir par la mise œuvre de programmes stratégiques sur 10 ou 15 ans articulés autour de **quatre priorités nationales**.
- ❹ **Priorité nationale N° 1** : définir et engager un programme d'action stratégique visant à doter notre pays à l'horizon 2020 des quatre piliers indispensables au développement d'une économie numérique performante, sécurisée et pérenne :
 - a. Doter le pays d'infrastructures très haut débit fixes et mobiles (de 10 à 100M Mbit/s et plus) performantes et compétitives sur l'ensemble du territoire. A cet égard, les mesures annoncées dans le Plan France Numérique 2012 ainsi que dans le volet numérique du plan de relance - un droit d'accès pour tous à Internet en 2012 avec un débit minimum de 512 Kbit/s, ce qui correspond au plancher de l'ADSL, et un investissement de l'Etat de 750 millions d'euros sur trois ans via la CDC - ne peuvent malheureusement constituer une orientation stratégique compte tenu de la rapidité des évolutions d'usages et des 40 milliards d'euros nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit fixe et mobile.

- b. Développer les outils de la confiance autour de la dématérialisation des échanges entre les individus, les entreprises et les administrations.
 - c. Elaborer une " Charte du Numérique Durable " avec l'ensemble des acteurs industriels, associatifs et institutionnels concernés.
 - d. Favoriser l'interopérabilité au niveau européen des systèmes d'interfaçage et des normes et réseaux d'interconnexions sur la base de standards ouverts.
- ⑤ **Priorité nationale N° 2** : accélérer la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies dans l'ensemble de nos petites et moyennes entreprises pour redresser la compétitivité française à court et moyen terme. De ce point de vue, les actions prévues dans le cadre du Plan France Numérique 2012, bien qu'encourageantes, s'avèrent largement insuffisantes, tant au niveau des mesures préconisées que des budgets alloués ou des modes de gouvernance proposés. D'autre part, l'ensemble de la profession regrette également que, malgré ses multiples propositions, le volet numérique du Plan de relance n'intègre aucune disposition dédiée au développement des nouvelles technologies dans les TPE-PME, comme par exemple une prime au renouvellement de leurs équipements informatique et télécoms ou un crédit d'impôt sur leurs dépenses en logiciels, en applications Internet et en services IT.
- ⑥ **Priorité nationale N° 3** : libérer les énergies et favoriser la croissance des entreprises du secteur des technologies de l'information en France. Un grand nombre de propositions, recouvrant tous ces domaines, ont déjà été transmises au gouvernement depuis plusieurs mois par les principales organisations professionnelles représentant les différentes industries du secteur des technologies de l'information en France : ainsi, le SYNTEC Informatique, l'AFDEL, la FIEEC, la FIEN, Alliance TiCS, l'AFNET ou encore le MEDEF ont tous remis des rapports et des propositions ante et post crise constituant un véritable plan de conquête pour les industries à valeur ajoutée technologique et visant à faire de la France un leader de l'économie numérique. Malheureusement, nous regrettons que ces propositions n'aient pas véritablement trouvé d'écho favorable auprès du gouvernement à ce jour, une infime partie des mesures préconisées par ces organisations professionnelles figurant à la fois dans le Plan France Numérique 2012 et dans le volet numérique du Plan de relance.
- ⑦ **Priorité nationale N° 4** : doter la France d'une stratégie économique fondée sur une vision industrielle ambitieuse et moderne articulée autour des ruptures technologiques et des marchés clés du 21ème siècle. Le changement technologique rapide doit désormais associer l'innovation des entrepreneurs à des stratégies gouvernementales mûrement réfléchies de choix technologiques et d'encouragement à la recherche. Car les nouvelles technologies sont bien au cœur des nouveaux secteurs, métiers, produits et services qui nous permettront demain de répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux (santé, éducation, énergie, transport, habitat...) que notre planète devra affronter dans les prochaines décennies en raison de l'explosion démographique, du réchauffement climatique et de l'appauvrissement des ressources naturelles.

A propos de l'ADEN : Association pour le Développement de l'Economie Numérique en France, l'ADEN France a pour objectifs de favoriser l'innovation, la croissance et la création d'emplois en France par le numérique. Lieu d'échanges et de rencontres, interlocuteur crédible et légitime des pouvoirs publics et canal de communication efficace, l'ADEN regroupe une quarantaine de sociétés du secteur IT et une trentaine d'organismes institutionnels et associatifs qui accompagnent les entreprises dans leur appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'ADEN est présidée par Olivier Midière. Pour en savoir plus : www.aden-france.org

Contact presse : Nathalie Hamelin – Presse Attitude – 01 73 79 50 88

